

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 13 JUIN 2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Décision n° 13-2023 Date de convocation : 07/06/2023 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 13/06/2023
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, J.L THAUVIN D. GUILLE, JP. BLANC, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE Mesdames : M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. TRAMIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 10 Procurations : 1 Nombre de votants : 11
Absents excusés : M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : P. MARTIN Rapporteur : R. NICOLEAU

**CESSION DU LOT 3
PARC D'ACTIVITES DES PETITES LANDES - CORDEMAIS
A LA SOCIETE XPERIENCE OUTDOORS**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire et sa délibération n°3 du 16/07/2020 « DÉLÉGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU »,

Vu l'avis du Domaine en date du 7 juin 2023,

CONCLUSION

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ❖ **D'AUTORISER** la signature de l'acte de vente du lot 3, extrait de la parcelle AL 389, représentant une superficie globale estimée à 764 m² au profit de la société XPERIENCE OUTDOORS, représentée par Monsieur Alexis LAFORGE, gérant, immatriculée sous le n° SIREN 829427871, dont le siège social est à VIGNEUX DE BRETAGNE (44360) 18, La Haymionnière, ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer. Ce terrain est destiné à la

construction d'un bâtiment d'une surface estimée à 300 m² composé d'un atelier, un espace de stockage et un espace de bureaux dédiés principalement à la construction de bateaux électriques.

- ❖ **DE FIXER** le prix de vente de ce terrain à 35.00 € le m² HT (TRENTE-CINQ EUROS) auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge.

Ce qui représente un prix total de :

Montant estimé H.T. à : 764 m ² x 35.00 €	26 740.00 €
TVA sur marge estimée à : 764 m ² x 6.77 €	5 172.28 €
MONTANT TOTAL T.T.C. :	31 912.28 €

En toutes lettres TTC : **TRENTE-ET-UN MILLE NEUF-CENT DOUZE EUROS et vingt-huit centimes.**

- ❖ **DE CONFIER** la rédaction de la promesse de vente à venir puis de l'acte authentique à l'étude TORTEAU-MORICEAU 2, Cours d'Armor à ST ETIENNE DE MONTLUC (44360),
- ❖ **D'AUTORISER** le Vice-Président en charge du développement économique ou le Président à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces pour la cession de la parcelle et l'autorise à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait le 13 juin 2023


Pascal MARTIN
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 20 JUIN 2023
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 20 JUIN 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU